

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE VETAGRO SUP - APPLICABLE AUX CLIENTS DE LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE

Cet extrait est issu du règlement intérieur de l'établissement approuvé par le conseil d'administration lors de sa séance du 2 décembre 2025

Le règlement complet est consultable sur notre site internet : <https://www.vetagro-sup.fr/actes-reglementaires>



COMPORTEMENT ET RESPECT

- Un comportement courtois, respectueux et calme est exigé envers le personnel, les étudiants, les autres clients et les animaux.
- Tout comportement agressif, injurieux, menaçant ou inapproprié est strictement interdit.
- Aucune forme de violence, harcèlement ou discrimination ne sera tolérée.



PRÉSENCE DES ANIMAUX

- Les animaux doivent être tenus en laisse ou placés dans un contenant adapté (caisse, panier, cage) et équipés d'une muselière si la situation ou la réglementation l'exigent.
- Le propriétaire ou détenteur reste entièrement responsable de son animal, y compris de son comportement.
- Les consignes données par le personnel concernant la manipulation ou la sécurité des animaux doivent être respectées.



SÉCURITÉ - HYGIÈNE - LOCAUX

- Les clients doivent respecter les consignes de sécurité, d'hygiène et de circulation dans l'établissement.
- Il est interdit de fumer ou vapoter dans l'enceinte de la clinique.
- Les locaux, équipements et installations doivent être utilisés conformément à leur destination.



ORGANISATION DES SOINS

- Les soins sont réalisés dans le respect des règles professionnelles et après information claire du propriétaire.
- Le client s'engage à fournir des informations exactes et complètes sur l'état de santé de son animal.
- La clinique se réserve le droit de refuser ou interrompre une prise en charge en cas de non-respect des règles ou de risque pour la sécurité.



RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

- Toute dégradation volontaire des locaux ou du matériel pourra faire l'objet d'une facturation.
- Le non-respect du règlement intérieur peut entraîner :
 - o un refus de prise en charge,
 - o une exclusion temporaire ou définitive,
 - o et, le cas échéant, des poursuites appropriées.